

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Jeudi 12 juin 2025

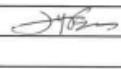
Ordre du jour

- Présentation, pour avis, du Guide méthodologique pour la création ou l'extension de stockage d'eau en Bretagne de la DREAL Bretagne
- Validation des mises à jour 2025 des inventaires de cours d'eau et zones humides

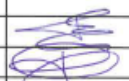
Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Jeudi 12 Juin 2025 à 17h00

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann			
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAX	David	1		
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	1		
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	excusée		
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	P		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	excusé		
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		<i>Present</i>
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann	excusé		
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	excusé		
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire			
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie			
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé			
Groupeement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	1		
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	1		
La Passiflore	BOUREL	Gérard	excusé		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic	excusé		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	excusé		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François	excusé		
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur	M. Patrick LUNEAU			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	Mme Barbara TREMARE	excusé		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Mme Martine PINARD			
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur				
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture de la Mayenne	Le préfet		excusé		
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré		excusé		

Autres personnes présentes : François-Xavier DUPONCHEEL, Sylvie LE ROY

Rédaction : DUPONCHEEL FX

Résumé

1. Présentation, pour avis, du Guide méthodologique pour la création ou l'extension de stockage d'eau en Bretagne de la DREAL Bretagne

Le guide vise à cadrer les instructions de dossier pour la création ou l'extension de stockages d'eau en Bretagne avec remplissage en période de hautes eaux.

Il s'inscrit dans un cadre réglementaire existant.

Au-delà des demandes portant sur la prise en compte du SAGE Couesnon (plans d'eau, zones humides), la CLE demande une mise en avant plus fortes des mesures prises pour éviter d'avoir à recourir à ces stockages.

A minima il conviendrait de revoir l'organisation du guide :

1- pour mettre en avant les mesures de sobriété, de temporalité des usages, et d'aménagement qui maximisent l'infiltration à prendre et à présenter dans le dossier par le pétitionnaire (celles déjà prises et celles qu'il prévoit de prendre)

2- Prioriser les usages de l'eau pouvant être alimentés par stockage d'eau

3- demander plus explicitement dans le contenu du dossier l'évaluation des besoins en eau globaux de la structure, la présentation des ressources en eau déjà utilisées et les besoins en eau par stockage d'eau

4- en affirmant une hiérarchie dans les sources d'alimentation pour le remplissage de ces retenues et en supprimant la possibilité de prélever dans les nappes souterraines.

Enfin la CLE conteste le classement de l'aval du Couesnon en « régime hivernal contrasté » et demande que soit expliqué voire remise en cause ce critère.

Les membres de la CLE votent à l'unanimité pour ces propositions qui seront transmises sous forme d'une délibération à la DREAL Bretagne.

2. Validation des mises à jour 2025 des inventaires de cours d'eau et zones humides

Les membres de la CLE valident les MAJ 2015 proposées.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur : <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Ne seront relatés ici que les commentaires principaux issus des discussions.

Mr Boivent accueille les participants, cite les personnes excusées et annonce l'ordre du jour.

1. Présentation, pour avis, du Guide méthodologique pour la création ou l'extension de stockage d'eau en Bretagne de la DREAL Bretagne

Présentation par Sylvie Le Roy

Mme Lefeuvre : Il faudrait imposer que le remplissage des plans d'eau soit fait au meilleur moment de la journée.

Mme Fretay : Il faut prioriser les usages comme pour l'arrêté cadre sécheresse.

Mme Pinard : Attention l'arrêté cadre sécheresse a été établi pour une gestion de crise. La priorisation des usages n'est peut-être pas adaptée.

Mr Boivent : L'ARS a réalisé une priorisation. On pourrait partir sur celle-ci.

Mme Lefeuvre : Une autorisation de 10 ans pour l'exploitation d'un plan d'eau c'est déjà raisonnable.

Mr Boivent : Pour l'eau potable, les autorisations de prélèvements sont en général de 10 ans. Et puis avec le changement climatique, on pourrait même dire que 10 ans c'est trop.

Mme Harvey : Quelle est la base légale pour limiter à 10 ans l'autorisation ? En tous cas, ce sera très difficile de supprimer une autorisation délivrée. Il y aura toujours des arguments pour créer des plans d'eau.

Mr Boivent : Les études HMUC vont permettre de cadrer les autorisations d'usage de l'eau.

Mme Harvey : Justement, notre étude HMUC a démontré que l'évaporation des plans d'eau équivalait à la quantité d'eau nécessaire pour l'abreuvement des bovins de notre bassin. En 2022, on n'a pas pu interdire le remplissage des piscines. Pourquoi ne pas envisager de remplir des citernes ? En tous cas en premier lieu, il faut infiltrer l'eau dans nos nappes en créant du bocage et en restaurant nos zones humides. Pour rappel, on nous prédit le climat méditerranéen dès 2030.

Mme Lefeuvre : Les citernes sont intéressantes pour des petits volumes mais trop coûteuses pour des usages plus importants.

Mr Bichon : Attention, l'eau ne disparaît pas, elle s'évapore et retombe sous forme de pluie un peu plus loin.

Mme Harvey : C'est le cycle de l'eau que vous nous décrivez là mais la question est de savoir si l'eau va retomber chez nous.

Mr Boivent : Il n'est pas possible d'envisager de l'irrigation sur le bassin du Couesnon. Cela représenterait un volume trop conséquent par rapport à nos ressources. Si l'on souhaite irriguer 30000 ha (environ 1/3 du bassin) à raison de 100 mm d'arrosage, cela représenterait 30 millions de m³ ! Ce n'est tout bonnement pas possible.

Mr Bichon : Sur les polders, il n'y a pas d'irrigation.

Mr Le Compagnon : Et si irrigation il doit y avoir, ça sera forcément sur des cultures à fortes valeurs ajoutées.

Mme Lagadec : Il faudrait demander aux pétitionnaires de présenter leurs efforts en termes de sobriété. Il faut pouvoir connaître leur besoin actuel et la justification du besoin futur.

Mr Boivent : Le futur SAGE pourra aussi être plus contraignant sur l'implantation de nouveaux plans d'eau.

Mr Bichon : Attention, car en période de crise, les préfetures accordent systématiquement des dérogations de prélèvement.

Mme Le Roy : On peut proposer de réduire la durée d'autorisation à 6 ans pour coller à des durées de document de planification comme le SDAGE.

Mme Pinard : La durée de 10 ans, c'est le SDAGE Loire Bretagne qui l'impose.

Mme Harvey : Oui la durée de 6 ans, durée d'un SDAGE ou d'un SAGE est une bonne proposition.

Mme Lefeuvre : Il faut privilégier l'infiltration de l'eau et diminuer l'impact des fossés sur l'accélération de l'évacuation de l'eau vers l'exutoire.

Mme Harvey : Il ne faut pas donner la possibilité de prélever dans les nappes pour alimenter les plans d'eau. L'eau dans le sous-sol ne s'évapore pas.

Les autres membres de la CLE sont d'accord avec cette idée de sanctuariser l'eau souterraine.

Mme Harvey : Il faut de la sobriété et des mesures basées sur l'hydrologie régénérative.

Mme Fretay : Ok pour l'hydrologie régénérative pour l'agriculture mais il faut également que les autres usages soient concernés par ces mesures.

Mme Harvey : Qu'en est il de la protection du bocage ?

Mr Boivent : La PAC et les documents d'urbanisme protègent le bocage. Sur le SCOT du Pays de Fougères, il est projeté une compensation 2 pour 1 en cas de destruction.

Mr Belloir : Est-ce que les réserves d'eau sont obligatoires pour les constructions neuves ?

Mr Duponcheel : Certains PLU(i) commencent à les rendre obligatoires.

Mr Lecompanion : Ce qui est dommage c'est de voir que dans les nouveaux lotissements, il n'y a plus aucune haie. Tout le monde met des palissades.

Mme Lefeuvre indique que la ville de Fougères va interdire les palissades dans le nouveau PLU.

Mr Boivent : Avec la densification nécessaire imposée par le ZAN, ça va être quelquefois compliqué de faire la GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales urbaines).

Mr Bichon : Il faut envisager des puisards.

Mme Lefeuvre : Il faut tout de même privilégier des ouvrages d'infiltration qui possèdent une bonne surface d'infiltration. Les puisards n'infiltreront pas aussi bien.

Mme Fretay : Avec quels matériaux seront réalisés les plans d'eau ? Le ZAN demande une baisse de l'artificialisation des sols.

Mme Le Roy : A priori en argile ou à l'aide d'une bâche.

Mme Lefeuvre : Attention, car si ce n'est pas étanche, ça va drainer la nappe en période estivale.

M. Boivent propose de valider l'ensemble des propositions présentées et amendées par les membres de la CLE sur les points suivants : temporalité et priorisation des usages, sanctuarisation des eaux souterraines, réduction de la durée de délivrance de l'autorisation de prélèvements.

Les membres de la CLE votent à l'unanimité pour ces propositions qui seront transmises sous forme d'une délibération à la DREAL Bretagne.

2. Validation des mises à jour 2025 des inventaires de cours d'eau et zones humides

Présentation par François-Xavier Duponcheel

Mr Chapdelaine : Le fait qu'il y ait plus de demandes cette année est peut-être dû au fait qu'il a beaucoup plu cet hiver.

Mr Duponcheel : C'est aussi surtout parce que les techniciens rivières parcourent dorénavant tous les linéaires de cours d'eau pour la programmation de leurs travaux de restauration. Auparavant, ils se reposaient davantage sur les études réalisées par les bureaux d'étude.

Mr Bichon : C'est important que les exploitants connaissent le classement des cours d'eau de leurs parcelles lorsqu'ils remplissent leur PAC.

Mr Duponcheel : C'est pourquoi on prend beaucoup de temps pour la concertation. Si le nouveau classement impose une contrainte nouvelle aux exploitants, nous les prévenons et si les avis sont contradictoires, une visite de terrain est prévue en présence des membres de la commission inventaires.

Mr Duponcheel : Concernant la demande de Mme Harvey sur la commune de Saint Marc sur Couesnon au lieu-dit Les Fontaines, l'exploitant rencontré sur place m'a indiqué que les traces d'humidité dans la parcelle, visibles de l'autoroute, étaient dues au fait qu'EDF avait sectionné leurs drains lors de travaux d'enfouissement de ligne. Ce qui est corroboré par l'absence de trace sur les photographies aériennes antérieures.

Les membres de la CLE présents valident les MAJ proposées.

Mr Boivent remercie les participants et lève la séance.